

# Petits conseils

**1** Assurez-vous de vérifier l'inscription de votre professionnel de l'immobilier en utilisant la fonction recherche des professionnels de l'immobilier sur le site Web du COI. Pour effectuer des transactions immobilières en Ontario, les courtiers et les agents doivent être inscrits en vertu de la *Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier*.

**2** N'oubliez pas de tout lire avant de signer et n'hésitez pas à poser des questions si l'information n'est pas claire. Les ententes sont des contrats exécutoires. Il est donc important que vous compreniez les modalités du contrat. Il peut être utile d'inclure une personne en qui vous avez confiance dans le processus de négociation et qui pourra traduire les documents avec lesquels vous êtes moins familiers.

**3** Demandez à un ami ou un membre de la famille de vous parler de leur expérience en matière d'immobilier et s'ils peuvent vous recommander un professionnel de l'immobilier.

## **Vous désirez de plus amples renseignements?**

Pour de plus amples renseignements sur la façon dont le COI protège l'intérêt public, veuillez consulter le site [www.reco.on.ca](http://www.reco.on.ca), ou appelez au **1-800-245-6910**.



3300 Bloor Street West  
Suite 1200, West Tower  
Toronto, Ontario, Canada M8X 2X2

**Tel. :** (416) 207-4800 | 1-800-245-6910

**Télécopieur :** (416) 207-4820

info@reco.on.ca  
www.reco.on.ca

A large, semi-transparent watermark of the COI logo is centered on the page. It consists of the letters 'COI' in a bold, white, sans-serif font, with a green swoosh connecting the 'C' and 'O'.



RECO fait partie de Protection du consommateur de l'Ontario, un programme de sensibilisation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs voué à aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées.



## **Vous désirez acheter ou vendre une maison?**



**Conseil ontarien de l'immobilier**

## VOICI COMMENT FAIRE AFFAIRE AVEC UN PROFESSIONNEL IMMOBILIER

**Pour la plupart d'entre nous, l'achat ou la vente d'une maison est la transaction la plus importante de notre vie.**



Pour la plupart d'entre nous, l'achat ou la vente d'une maison est la transaction la plus importante de notre vie. C'est pourquoi il est si important d'être bien renseigné et de bénéficier des conseils d'un expert. Si vous décidez de faire affaire avec un professionnel de l'immobilier inscrit, vous recevrez de l'aide lors du processus d'achat ou de vente en plus d'obtenir la protection du Conseil ontarien de l'immobilier (COI) offerte aux consommateurs.

Tous les courtiers et les agents de l'Ontario sont inscrits auprès du COI et régis par celui-ci. La tâche du COI est de protéger votre meilleur intérêt en maintenant un marché immobilier équitable, sûr et informé.

Cela comprend l'application des lois que tous les professionnels de l'immobilier de l'Ontario doivent suivre, au nom du gouvernement provincial.



Lorsque vous faites affaire avec un professionnel de l'immobilier, vous obtenez automatiquement les trois piliers de protection du COI, notamment :

### Connaissances

Les professionnels de l'immobilier doivent suivre un programme de formation avant d'être autorisés à exécuter des transactions immobilières, et doivent suivre des cours de formation continue tous les deux ans pour garder leurs connaissances à jour et leurs aptitudes à point.

### Normes professionnelles

Tous les courtiers et les agents de l'Ontario sont tenus de respecter les normes professionnelles qui mettent l'accent sur l'équité, l'honnêteté et l'intégrité. Ils doivent se conformer aux règles et règlements qui ont été conçus pour protéger les consommateurs.

### Assurance

L'assurance-dépôts vous donne la tranquillité d'esprit, car le dépôt de l'acheteur est détenu dans une fiducie et assuré contre toute perte, insolvabilité ou détournement par la firme de courtage jusqu'à la clôture de la transaction et

jusqu'à ce que l'argent soit versé aux personnes appropriées. De plus, les professionnels de l'immobilier doivent avoir une assurance de responsabilité professionnelle qui versera une indemnité pour les dommages causés et les frais juridiques qui surviendraient en raison de leur rôle dans une transaction immobilière.

## COMMENT LE COI PEUT VOUS AIDER

Vous avez trouvé le professionnel de l'immobilier qui vous convient? Utilisez la fonction recherche du site du COI ([www.reco.on.ca/realestate-pro-search](http://www.reco.on.ca/realestate-pro-search)) pour vous assurer qu'il est inscrit en Ontario. Vous pouvez aussi trouver des renseignements concernant l'emplacement de la firme à laquelle il appartient, ses coordonnées à jour, l'historique de son inscription, y compris s'il a fait l'objet de mesures disciplinaires. Le site du COI comprend aussi une mine de renseignements pour vous aider à vous y retrouver dans le processus d'achat et de vente d'une maison.